

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint Germain
bouclesdeseine
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

îledeFrance
mobilités

**Saint
Germain
en Laye**

TRANSPORTS / MOBILITÉ DOUCE

Une première sur le territoire : la navette électrique de l'Agglo à Saint-Germain-en-Laye !



À compter du 13 octobre 2020, l'agglomération Saint Germain Boucles de Seine, avec l'appui financier de la Ville de Saint-Germain-en-Laye et d'Île-de-France Mobilités, expérimente une navette 100 % électrique pour se déplacer aisément, proprement et durablement en centre-ville.

Inaugurée à l'occasion du bureau des maires de l'agglomération mardi prochain, elle entrera en circulation le jour-même. D'une capacité de 21 places pour l'une, 25 pour l'autre, et équipée de rampes PMR, elle proposera un circuit en boucle de 6 km depuis la gare de Grande-Ceinture en desservant le centre administratif, la gare du RER A, en passant par la place de la Victoire, du mardi au samedi de 10h à 18h.

Une taille adaptée pour desservir les 650 commerces du centre-ville.

« Avec cette navette, la Communauté d'agglomération offre aux habitants un moyen de transport complémentaire aux lignes régulières existantes pour accéder aisément au centre-ville de Saint-Germain-en-Laye, dans la continuité de sa piétonnisation

récente, explique Pierre Fond, président de la CASGBS. Le choix du mode 100 % électrique s'inscrit en toute logique dans la volonté constante de la communauté d'agglomération de développement de mobilités douces respectueuses de l'environnement et du cadre de vie urbain sur son territoire. »

« Nous avons travaillé, avec la Ville de Saint-Germain-en-Laye et en lien avec Ile-de-France Mobilités précise Laurence Bernard, vice-présidente de la CASGBS chargée des Transports Ouest, pour expérimenter une offre de transport supplémentaire sans faire concurrence aux lignes habituelles du réseau Ré-salys. Une délégation de compétence Ile-de-France Mobilités a d'ailleurs été votée en ce sens au dernier conseil communautaire pour que cette navette soit reconnue à terme comme un service régulier local si l'expérimentation est concluante. »

C'est une première sur le territoire intercommunal : cette expérimentation se poursuivra jusqu'au 31 juillet 2021.

« Le choix du mode 100 % électrique au cœur de notre ville répond à notre ambition collective de développer des transports propres, silencieux, écologiques et économiques et affirme notre engagement responsable en matière de développement durable avec la communauté d'agglomération. C'est une vraie alternative au transport urbain traditionnel pour assurer des liaisons intersites dans notre ville et contribuer à l'attractivité de nos commerces. », détaille Arnaud Pericard, maire de Saint-Germain-en-Laye.

Horaires : 3 passages par heure, toutes les 20 minutes.

Tarifs : 1 ticket d'accès à bord (2 €) / Ticket T+ / Pass local / Navigo / Imagine R (gratuit sur présentation des abonnements)

Itinéraire des circuits disponible sur
www.casgbs.fr et www.saintgermainenlaye.fr

**Directrice de la communication
CASGBS**

Patricia RAMAUT
ramaut.patricia@casgbs.fr
01 30 08 75 20 / 06 63 30 44 53

**Responsable de la communication
ville de Saint-Germain-en-Laye**

Nathalie GRÉGOIRE
nathalie.gregoire@saintgermainenlaye.fr
01 30 87 20 83

www.saintgermainenlaye.fr
www.saintgermainbouclesdeseine.fr